



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS : 673-02, 976, 980 ET 780-20

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 11 décembre 2023, les règlements suivants :

**673-02 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 673 ET SES AMENDEMENTS
DÉCRÉTANT LE TARIF APPLICABLE POUR TOUTE DEMANDE DE RÉVISION
ADMINISTRATIVE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

980 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS PUBLICITAIRES

**976 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 945 000 \$ POUR
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES POSTES DE POMPAGE TYLEE, THORNCLIFFE ET
ROLAND-DURAND ET DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR D'HYPOCHLORITE À
L'USINE D'EAU POTABLE**

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance extraordinaire du 13 décembre 2023, le règlement suivant :

**780-20 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 780 ET SES AMENDEMENTS,
CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 14 DÉCEMBRE 2023.

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier adjoint

14 décembre 2023